



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 4 avril 2014

Phénomène de mortalité de poissons sur les plages de l'Ouest

Point de situation

Dans le cadre du suivi du phénomène de mortalité de poissons observé depuis le 14 mars 2014 dans les eaux côtières de Saint-Paul, une réunion a été organisée à la sous-préfecture de Saint-Paul, ce vendredi 04 avril, avec les représentants des villes de Saint-Paul et de Saint-Leu, de la réserve nationale naturelle marine et des services de l'Etat - direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), direction de la mer (DMSOI) et agence régionale de santé (ARS) afin de faire un point de coordination des actions en cours et à mettre en place.

Analyses bactériologiques.

Les analyses bactériologiques commandées par la DEAL en métropole ont confirmé, le 28 mars, la présence d'un germe bactérien "Streptococcus iniae".

Au vu des collectes effectuées, sur le littoral ouest, par les équipes de la SPL Tamarun et de la commune de Saint-Paul, il est constaté une baisse du nombre des poissons morts. En effet, alors que 400 poissons étaient ramassés le lundi 31 mars, on en comptabilisait 55 le 03 avril 2014.

Veille sanitaire.

A ce jour, la surveillance renforcée, mise en place par l'ARS, des infections cutanées chez l'homme, dans le cadre de la veille sanitaire, avec les hôpitaux et les médecins libéraux ne révèle pas de recrudescence de ces infections en lien avec la fréquentation du lagon. Cette surveillance sera poursuivie.

Qualité des eaux de baignade.

Les résultats des dernières analyses datant du 29 mars 2014 ne remettent pas en cause la qualité des eaux de baignade.

Après cet épisode de mortalité, un suivi de l'évolution des paramètres environnementaux ainsi que du repeuplement des milieux sera mis en place, pendant un an, par la DEAL.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Rappel des conseils et recommandations

Compte tenu de ces éléments, le Préfet de La Réunion recommande :

- de ne pas toucher à mains nues les poissons affaiblis ou morts et de ne pas les consommer ;
- de cuire longuement les poissons pêchés vivants le long des plages du littoral ouest ;
- par ailleurs, l'ARS rappelle les règles d'hygiène habituelles à respecter pour la baignade : éviter de se baigner et de pratiquer les activités nautiques en cas de plaies, se doucher au sortir du bain...

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

